

AVENANT N°1

Contrat de Sous - Traitance _ CONDITIONS GENERALES

Référence : CST20250314 – Kh Ke

ENTRE LES SOUSSIGNES

EzeeGenAI

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au Capital Social de 3 000 Dinars,
Ayant son Siège Social à Route Sidi Mansour, Km 5, 3063 SFAX TUNISIE,
Immatriculée sous le numéro 1855189/P,
Représentée par Mme Fatma ELLOUZE,
Agissant en qualité de Gérante,

Ci-après dénommée **le CLIENT** d'une part,

ET

STARK

Société à Responsabilité Limitée au Capital Social de 60 000 Dinars,
Ayant son Siège Social à : Avenue Bouzayene, 3062 Sfax Sud, Tunisie,
Immatriculé sous le numéro 1627173/K ,
Représentée par Mme Saida KESSAMTINI,
Agissant en qualité de Gérante,

Ci-après dénommée **le PRESTATAIRE** d'autre part,

PREHAMBULE :

Les deux parties ont signé à la date du 13/03/2025 un Contrat de Prestation de services.

Le Présent Avenant a pour Objet la modification de certaines clauses, suite à la revalorisation du Taux Journalier relatif à la prestation en question.

Article 1 : Objet

Le présent AVENANT a pour objet la revalorisation du Taux Journalier Moyen ainsi que la durée de la prestation, comme indiqué en ANNEXE 1.

Les autres clauses du Contrat Initial restent inchangées.

Fait le 01/04/2025

A TUNIS

Le CLIENT

Fatma ELLOUZE

Gérante

LE PRESTATAIRE

Saida KESSAMTINI

Gérante

() Parapher chaque page. Faire précéder la signature de la date, du nom et de la qualité du signataire*

AVENANT N°1

Contrat de Sous - Traitance _ Annexe 1 _ Conditions Particulières

Référence : CST20250314 – Kh Ke

ARTICLE A : DESCRIPTION ET LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Nature et caractéristiques de la prestation

Infrastructure Engineer

Tarifification

Il est convenu d'un tarif journalier de **200 € (Deux Cent Euros) H.T. qui sera converti le jour du Règlement en Dinars Tunisiens.**

Date de début et de fin de la prestation

Début : 01/04/2025

Fin : 21/04/2025

Lieu de la prestation

En Présentiel et Télétravail.

IQ SMART BUILDING & BUSINESS CENTER, Le Kram, Boulevard Qualité de la vie, 2015 Tunis.

Référent

Pour le PRESTATAIRE : Khemais KEBAILI

Déclaration d'activité

Le PRESTATAIRE s'engage à transmettre son relevé de prestations (jours prestés) au plus tard le 28 du mois.

ARTICLE B : FACTURATION

Modalités de règlement

- La facturation est différée à 60 jours fin de chaque mois presté ;
- Le paiement est immédiat à la réception de la facture.

Adresses de facturation

EzeeGenAI

Route Sidi Mansour, Km 5,

3063 SFAX, TUNISIE

A envoyer par email à l'adresse : Facturation@EzeeGenAI.dev

Fait le 01/04/2025

A Tunis

Le CLIENT

Fatma ELLOUZE

Gérante

LE PRESTATAIRE

Saida KESSAMTINI

Gérante

() Parapher chaque page. Faire précéder la signature de la date, du nom et de la qualité du signataire*